

Annexe 1

DOCUMENTS À TENIR À DISPOSITION LE JOUR DE L'INSPECTION

- L'inspection individuelle :

1. - le registre d'appel (avec les calculs mensuels de fréquentation scolaire) ;
2. - l'emploi du temps (indiquant l'horaire des activités pédagogiques complémentaires, les éventuels décloisonnements et échanges de service) ;
3. - les programmations d'activités, progressions de classe et de cycle, préparations (cahier journal, fiches de préparation) ;
4. - le projet d'école – l'avenant annuel avec les fiches-action;
5. - les travaux individuels et collectifs des élèves :
 - cahiers, classeurs, dossiers, productions et manuels utilisés par les élèves ;
 - une série complète du cahier du jour ou fichier de lecture ou mathématiques ;
6. - les évaluations des élèves :
 - évaluations de classe,
 - évaluations nationales,
 - évaluations diagnostiques,
 - livret d'évaluation, bilan des acquis des élèves en fin d'école maternelle...
 - livret personnel de compétences,
 - APER, APS
7. - les modalités de mise en œuvre et de suivi des activités pédagogiques complémentaires ;
8. - les dispositifs d'aide ou de compensation (PPRE, PPS, stages de remise à niveau, feuille de demande d'aide RASED...) ;
9. - les modes de communication avec les familles.
10. Tout document qui vous paraît incontournable dans votre pratique professionnelle.

- L'inspection des directeurs :

1. - les registres obligatoires (registre des élèves, registre de sécurité, registre des accidents, registres des conseils d'école et des conseils de maîtres, registre de comptabilité, registres de fréquentation scolaire, dossiers de sorties scolaires...) ;
2. - le tableau de bord de l'école – enquête Arc en Ciel ;
3. - le bilan de l'action pédagogique de l'équipe dans la réalisation du projet d'école ;
4. - les modalités de collaboration avec le RASED, l'enseignant référent, la médecine scolaire ;
5. - l'organisation de la circulation des informations dans l'école et avec les partenaires ;

- L'inspection des enseignants spécialisés :

1. - le projet du réseau, les indicateurs de fonctionnement et les éléments d'évaluation des actions engagées avec les écoles et au sein du RASED ;
2. - les outils de conception et d'organisation du travail ;
3. - les projets individuels d'aides spécialisées ;
- 4.- les dossiers de suivi des élèves et les modalités de communication avec leurs collègues.